Initiatives ministérielles

l'approvisionnement des raffineries ou des éventuelles entreprises pétrochimiques de Terre-Neuve.

Voici que les néo-démocrates saisissent la Chambre d'une motion visant à retarder l'adoption de ce projet de loi parce qu'ils veulent maintenant savoir où ira le pétrole alors que nous en avons discuté ici pendant trois ans dans le cadre d'un projet de loi intitulé: Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que si vous examinez l'ordre du jour, vous constaterez que le NPD n'a inscrit aucune motion sur aucun ordre du jour se rapportant à un point concernant actuellement ce projet de loi; je vous remercie beaucoup.

M. Baker: Monsieur le Président, l'amendement dont je parle est inscrit à l'ordre du jour. C'est la motion nº 3. Il y a été inscrit le mercredi 26 septembre. La motion est présentée par M. Riis et traite des quantités et des pourcentages de pétrole produit qui sont exportés à l'état brut ou mi-raffiné.

La loi adoptée à la Chambre en 1987 était mauvaise, voire terrible. Cette loi devrait être étudiée à nouveau et modifiée, mais elle a été votée par ces gens mêmes qui s'y opposent. Voilà bien ce qui est incroyable.

La loi a été promulguée le 4 avril 1987 et tout le pétrole que nous pouvions raffiner à Terre-Neuve est passé dans les tuyaux quatre mois plus tard, voilà l'erreur. Mais c'est une erreur encore plus grande que de dire que toutes les ressources en hydrocarbures extracôtiers du Canada iront là où les sociétés le décideront, à moins que le gouvernement terre-neuvien ne puisse prouver qu'il y a une pénurie et que le gouvernement fédéral en convienne. Ce serait alors l'arbitrage si les sociétés maintenaient encore leur opposition. Or, si les offres étaient ce qu'elles appellent commercialement acceptables, les sociétés devraient livrer le pétrole selon les besoins de charges fraîches correspondant aux capacités industrielles en vigueur au moment de l'entrée en vigueur de cette loi, restreignant la livraison aux raffineries du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Edouard. C'est ce que dicte la loi aujourd'hui.

Le ministre ajoute les mots «et le Québec». Il n'est fait mention de la province de Québec nulle part dans la loi qui a été adoptée il y a trois ans. Et avec raison. Aurait-on dû faire mention du Québec? Non. Aurait-il fallu mentionner toute autre province si du pétrole n'était pas garanti à Terre-Neuve? Non. Le Bloc québécois devrait avoir honte de faire cette proposition. C'est une proposition scandaleuse et une insulte faite à tous les Terre-Neuviens.

En terminant, je vois que vous me faites signe que mon temps est écoulé; depuis deux semaines, des tentes sont plantées dans la circonscription du député de Bonavista—Trinity—Conception. Des dizaines de tentes ont été montées dans les régions sauvages où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé que cette route serait construite. Des gens vivent sous la tente en attendant que les travaux commencent, travaux que le Bloc québécois veut arrêter parce qu'il prétend que davantage de Québécois devraient être engagés.

Ces deux motions, l'une du NPD et l'autre du Bloc québécois, devraient être rejetées parce qu'elles ne valent pas le papier sur lequel sont imprimées.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer brièvement à ce débat.

Je viens de l'Alberta, province où nous nous intéressons énormément au secteur pétrolier et où nous sommes fort conscients de son importance. Nous n'ignorons pas les avantages que les gens peuvent tirer de la mise en valeur d'un gisement comme celui d'Hibernia.

Je suis d'une région où on réalise d'assez importants travaux de prospection pétrolière et gazière et de mise en valeur. En fait, on trouve dans ma circonscription l'un des projets qui pourrait fort bien connaître une relance, nous l'espérons tous, compte tenu de la forte montée actuelle des cours pétroliers. Bien entendu, je parle du projet de la société Shell, à Peace River, qui consiste à extraire le pétrole par injection de vapeur, un procédé coûteux et complexe.

• (1810)

Ainsi, nous savons à quel point il est difficile de mettre en valeur certains des gisements pétroliers les plus importants, car on y produit du pétrole très coûteux, surtout au cours des dernières années, où la plupart d'entre nous avons été témoins d'une chute des cours pétroliers. Il n'était tout simplement pas rentable d'extraire le pétrole provenant de gisements dont la mise en valeur était extrêmement coûteuse.